

La filière plasturgie en Algérie : Entre business vert et le règlement Reach

Une nouvelle réglementation chimique européenne, qui a pour objectif de réduire à l'amont les impacts sur l'environnement et la santé publique des substances chimiques intentionnellement produites, a vu le jour dans la fin des années 1990 et n'est entrée en vigueur qu'en juin 2007.

Il s'agit, selon ses concepteurs, de la réglementation la plus ambitieuse et la plus importante de ces 20 dernières années. Quelque 30.000 substances chimiques, parmi les 100 000 qui circulent dans l'espace UE sont concernées par cette nouvelle réglementation Reach (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques). A partir de cette date, les industries chimiques devront fournir les données sur toutes les substances qu'elles produisent et ayant éventuellement un impact sur la sûreté sanitaire et l'environnement. Ceci va impacter, sur le plan de la compétitivité, les entreprises algériennes exportatrices vers les pays de l'UE. Reach a pour objectif d'identifier les substances chimiques extrêmement dangereuses et les rangera sous la classification spécifique de «substances extrêmement préoccupantes».

Le critère environnement comme un paramètre de performance

Ces substances nécessiteront d'obtenir une autorisation pour leur production. Leur circulation dans l'espace UE est soumise obligatoirement à l'enregistrement au niveau de l'agence européenne des substances chimiques ECHA. «Les produits exportés par l'Algérie tels que le polystyrène, les polymères acryliques, les polyamides, les articles en plastique, tels que les tubes, les plaques, les bandes, les emballages, les bouteilles et bonbonnes, les bouchons, les portes et divers produits, tous sont concernés par Reach», explique, Lamia Dali Yahia, coordinatrice du Réseau des entreprises maghrébines pour l'environnement (REME), pour l'Algérie. L'impact, ajoute-t-elle, «sera d'autant plus important que notre infrastructure industrielle nationale ne va pas dans le sens de l'innovation en actualisant les processus industriels qui doivent dorénavant prendre le critère environnement comme un paramètre de performance ».

Selon une étude intitulée «Impact du règlement UE Reach sur l'industrie algérienne», réalisée pour le compte de la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) dans le cadre du projet GTZ/REME en 2008 par le cabinet d'expertise Halfaoui : «Les Algériens consomment un million de tonnes de plastique par an. 500 000 tonnes de plastique sont transformées localement alors que 500 000 autres tonnes sont importées, notamment de l'Asie et de l'Europe comme produits finis. L'Algérie compte plus de 1000 entreprises spécialisées dans la plasturgie pour la plupart des TPE et PME-PMI».

Ceci ne devrait pas laisser indifférents les chefs d'entreprise quant à la mise en œuvre des outils de veille performants, y compris pour investir les marchés régionaux et être à la page dans tout ce qui a attiré à la réglementation Reach et autres variantes susceptibles d'impacter d'une manière directe ou indirecte l'économie nationale. L'étude réalisée pour le compte de l'Algérie, qui s'est intéressée à détailler quelques secteurs industriels concernés par le règlement Reach et jugés représentatifs pour en évaluer les conséquences sur les entreprises exportatrices dominées en cela par le secteur des hydrocarbures. Ce dernier est caractérisé par des unités existantes et des projets de développement colossaux même à court terme.

Il en est de même pour les futurs investissements dans la filière plasturgie. Les productions de ce secteur public (ENIP filiale de Sonatrach) sont destinées au secteur de la transformation dans de nombreux domaines d'application, notamment les plastiques pour l'agriculture, l'emballage, les articles domestiques et de bureau, l'industrie chimique et pharmaceutique. Les produits sont les adhésifs, les sanitaires, les jouets, les accessoires de véhicule, les canalisations pour l'eau et le gaz... Le complexe d'éthylène et dérivées de Skikda produit quelque 259 000 tonnes par an de matières thermoplastiques, du polyéthylène basse densité, chlorure de polyvinyle (pvc) chlore, soude caustique.

Familiariser les entreprises aux nouveaux matériaux

Toutes ces industries sont concernées par la réglementation Reach qui promeut le progrès technologique en le soutenant par des démarches de développement durable. Dans ce sens, le REME, sous l'égide de la CACI, participe chaque année et ce depuis 2007 aux rencontres technologiques MIEC (Matériaux Innovation Eco-Conception) ainsi qu'à d'autres manifestations à caractère euro-méditerranéen sur le thème de l'innovation et le développement durable que le centre français d'Animation régionale en matériaux avancés (CARMA) organise depuis neuf ans. Pour sa part, Ahmed Zitouni, président du REME en Algérie, avance : «Aujourd'hui, il faut intensifier le partenariat CARMA-REME par des échanges fructueux et ciblés afin de permettre aux entreprises membres de conquérir de nouveaux marchés dans le domaine du business vert préparant ainsi nos pays à converger vers une économie du futur, celle de «l'économie verte».

La dernière rencontre à laquelle le REME a participé remonte au 13 septembre 2011 à Sophia Antipolis (sud de la France) sur le thème «les couleurs de la plasturgie» qui a porté sur les enjeux de la plasturgie de demain, à savoir les matériaux, l'innovation, l'écoconception. L'action collective a visé à familiariser les entreprises sur les nouveaux matériaux tels que les fibres et matrices biosourcées d'origine végétale proposée par des fournisseurs de matières thermoplastiques et matériaux composites. Ces nouveaux matériaux «présentent des caractéristiques techniques, environnementales et économiques à en trouver individuellement des applications possibles», explique, dans ce sens, le président du REME en Algérie.

Mohamed Abdelli